

Procès-verbal n°12 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Vendredi 26 avril 2024
À :	District Gard Lozère
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mmes Sophie-Margaux LAGANDRE, Léa PHEULPIN
Excusés :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY Mrs Michel COLLADO, Christian TAVES

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 16/02/2024

U15 à 8

Certains clubs ont gagné ou acheté des places pour la finale de la coupe de France féminine qui se déroulera le samedi 4 mai à Montpellier.

Les équipes désirant participer à cette finale peuvent reporter la rencontre du championnat et fixer une date en entente avec le club adverse.

Donner le plus rapidement possible les dates de report avec l'accord des 2 clubs. Si pas d'entente, la commission fixera une date.

FOOT FEMININ TOUTES CATEGORIES

Afin de préparer la saison prochaine, une réunion aura lieu le 4 juin 2024.
Les lieu et heure seront communiqués ultérieurement.

Finales COUPE ANDRE VIGIER

Finale U15 : ES MARGUERITTES / STADE BEUCAIROIS

Finale SENIORS à 8 : MONOBLET / Ent. CALVISSON VAUNAGE

Le club premier nommé est responsable de la tablette.

Ces rencontres se joueront sur le stade de VAUVERT à 9H45 pour les U15 et à 12H30 pour les seniors.

HOMOLOGATIONS

Dossier n°2023/2024-CSR- 0314

Match n° 27725498 : ALL FIVE ACADEMIE 1 – US MONOBLET 2 du 21/04/2024

Dit match perdu par forfait à US MONOBLET 2,

Dossier n°2023/2024-CSR- 0318

Match n° 27725509 : SC ST MARTIN DE VALGALGUES 1 – US MONOBLET 2 du 28/04/2024

Dit match perdu par forfait à US MONOBLET 2.

La Présidente,
Bernadette FERCAK

La Secrétaire de séance,
Léa PHEULPIN

